

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 4 mars 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Depuis long-temps la chambre est muette, la tribune est vide; à peine les discussions des bureaux nous apprennent-elles qu'on s'occupe quelque peu des questions importantes qui devaient marquer la session du parlement. La discussion du projet de loi sur les patentes ne viendra pas avant un mois, et bien que la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sucres ait terminé son travail et conclu en faveur de la pensée ministérielle, le rapport a été ajourné jusqu'après la grande affaire des fonds secrets qui vient de commencer. C'est une lutte de cabinet qui s'engage, et tous les partis ont dû s'y préparer; le ministère, pour sa part, a rappelé tous ses défenseurs éloignés, compté tous ses soldats, et le voilà dans l'arène.

C'est vainement qu'on a demandé à la gauche constitutionnelle un programme positif, une résolution arrêtée; M. Thiers a fait soutenir par ses journaux qu'il n'avait pas de déclaration à faire, M. Molé a continué le prudent silence qu'il avait gardé dans la discussion du droit de visite, et vous avez vu ce qu'a produit la réunion Barrot convoquée pour s'entendre sur la conduite qu'elle avait à tenir dans la discussion des fonds secrets. M. Thiers veut se réserver cet honorable moyen de gouvernement; M. Odilon Barrot, quelque dissident apparent qui puisse se manifester entre eux, n'entend pas toutefois se brouiller avec le président du 1<sup>er</sup> mars. Il est arrêté que la gauche constitutionnelle posera une question de personnes et non une question de principes. M. Guizot n'a pas sa confiance, mais les fonds secrets lui paraissent nécessaires à M. Thiers ou à M. Molé, à tout ministère, quel qu'il soit; elle a donc adopté le plus étrange moyen de renversement qui se puisse imaginer dans une chambre représentative: cette gauche constitutionnelle essaiera de rogner soixante mille francs au million des fonds secrets; voilà le but de ses efforts. Ce but atteint, elle laissera chacun de ses membres libre de repousser ou d'accorder le reste; c'est dire assez qu'elle le donnera.

Il nous semble piquant de traduire en chiffres la pensée de la gauche; aussi bien, à notre époque où les intérêts matériels dominent malheureusement, où tant de choses se jugent du point de vue de ces intérêts, les chiffres feront très-bien comprendre toute l'inanité de la gauche constitutionnelle, toute la pauvreté de sa résolution. La confiance n'est pas de nature à être scindée; en politique, elle s'accorde ou se refuse, et nous ne croyons pas qu'il y ait de milieu possible. Le cabinet Guizot demande un million; la gauche constitutionnelle, le parti Barrot, lui donnera neuf cent quarante mille francs, c'est-à-dire qu'elle lui accordera près de neuf dixièmes et demi de confiance et de force. Il a trahi les intérêts de la France à l'extérieur, elle l'a reconnu dans la discussion du droit de visite; au dedans il a combattu toutes les libertés, essayé de se faire une arme politique du jury, poursuivi la presse sous toutes les formes, inventé la complicité morale; elle lui donnera un bill d'indemnité à un demi-dixième près. N'est-ce pas que cela est bien puéril, bien mesquin? Est-on encore un parti quand on peut descendre à de pareilles distinctions? C'est en vain qu'on essaie de colorer du nom d'adresse une pareille tactique, on n'est plus rien dans la nation; le sol manque sous les pieds d'un parti qui n'a pas d'autres armes; il faut qu'il se fonde, qu'il se dissolve; il est impuissant.

Il n'y a pas deux manières de poser la question, il n'y en a qu'une: le cabinet mérite ou ne mérite pas la confiance du pays. S'il la mérite, pourquoi lui refuser ce qu'il demande, puisque c'est d'un vote de confiance qu'il s'agit? S'il n'en est pas digne, pourquoi la lui accorder? Mais la gauche constitutionnelle n'a pas la force de poser ainsi la question; elle ne l'ose pas, et main-

tenant la situation est évidente pour tous: cette gauche est usée comme M. Guizot, usée comme un parti qui tergiverse, usée comme des hommes qui ne savent ni combattre le ministère utilement, ni prendre le pouvoir, ni le donner, usée comme un drapeau qui n'a plus de couleur. La France n'a plus rien à attendre d'elle; c'est un parti de conservateurs qui redoute de s'engager, qui ne vise qu'à s'emparer des portefeuilles d'une manière détournée et à se donner le moyen de les conserver malgré ceux qui l'auraient aidé à les prendre; c'est une seconde édition qu'il veut faire de la coalition; c'est une mystification nouvelle qu'il veut produire. Une seconde coalition ramènerait celui que la première a renversé; les noms de Thiers et de Molé sont accolés l'un à l'autre dans les combinaisons que l'on forme pour un nouveau cabinet.

Eh! que renverserait-on dans M. Guizot que MM. Thiers et Molé n'aient pas exalté? Quelles passions, quelles fraudes, quels abus, furent étrangers à l'un d'eux? Quel sentiment national chacun d'eux n'a-t-il pas trahi? Quelle pensée généreuse n'a-t-il pas brisée? La corruption au dedans, l'abaissement au dehors, voilà leur système à tous trois. Qu'on n'oppose pas à ce dernier mot les fanfaronnades guerrières de M. Thiers; nous savons ce qu'elles ont coûté et ce qu'elles ont produit.

Nous avons eu raison de le dire: MM. Thiers, Guizot et Molé sont trois instruments, trois corps guidés par une pensée qui plane au-dessus d'eux. Quand l'un est fatigué, on l'envoie chercher de nouvelles forces dans la retraite, et chaque renversement n'aboutit, en fin de compte, qu'à une défaite de l'opinion publique. Sera-t-on long-temps encore à s'en convaincre, et combien de fois sera-t-on dupe de ces triomphes? Le successeur de M. Guizot, qu'il soit Thiers ou Molé, est destiné à demander, à obtenir peut-être pour M. de Nemours un apanage dont le discrédit du premier compromettrait la proposition. Est-ce la peine de le renverser pour arriver à ce résultat?

Ces fonds secrets, si les corruptions électorales, si la fondation de certaines feuilles de département pouvaient nous laisser ignorer l'usage qu'on en fait, le langage de deux journaux de la capitale arrivés hier nous l'apprendrait. L'un vient d'être acheté, dit-on, par M. Guizot pour le compte de M. le ministre de l'intérieur; tous deux hier attaquaient, avec un accord trop parfait pour n'être pas calculé, le dernier ouvrage d'un homme d'un mérite élevé, et qui a, aux yeux du pouvoir, le tort d'ébranler le système avec trop de talent. L'un de ces journaux accuse la longanimité du pouvoir, et appelle d'une manière détournée des rigueurs sur l'auteur de l'écrit; l'autre l'attaque avec des termes qui n'appartiennent qu'au dictionnaire des halles. Jamais nous n'avons vu plus de violence unie à plus d'abjection; jamais la presse, que ces hommes déconsidèrent à dessein, n'était descendue si bas. Voilà maintenant à quoi sert le million de fonds secrets: à payer de viles intrigues qui ne peuvent inspirer que du dégoût. Que la gauche constitutionnelle en vote les neuf dixièmes, si elle l'ose encore!

La gauche radicale s'est posée, dès le commencement de la discussion, d'une manière nette, précise, qui ne permet plus d'équivoque; la séparation est marquée. Nous aimons à penser que le discours de M. Ledru-Rollin avait été concerté, et les applaudissements qu'il a reçus quand il a dit en montrant l'extrême gauche: «Voilà le parti qui défend la démocratie; nous sommes ici pour défendre les principes!» suffiraient pour nous le persuader. Il est temps que la gauche radicale calcule ses actes et ses paroles. Le combat d'un soldat isolé peut être brillant, mais on l'oublie vite au milieu des combats de tous les jours; le discours d'un orateur peut produire de l'effet; l'impression qu'il fait dure un jour ou deux, puis s'efface; c'est un météore qui brille

au ciel et s'éteint; après qu'il a passé, l'obscurité n'est que plus grande. C'est un ensemble de doctrines bien arrêtées qu'il faut à la gauche, un combat de tous les jours, une lutte de tous les instants. Tous les faux principes, elle doit les attaquer; tous les abus, les signaler; tous les faits de corruption, les révéler. Point de crainte et surtout point de transactions. Son temps n'est pas venu, dira-t-on; c'est possible, mais c'est avec de la constance dans la lutte, c'est par la défense et la proclamation des grands principes que les minorités deviennent des majorités; c'est par là qu'on éclaire une nation sur ses véritables intérêts, c'est par là qu'on triomphe.

Nous apprenons à l'instant que le ministère a triomphé avec une majorité de quarante-cinq voix; c'est là ce qui devait résulter de la conduite de la gauche constitutionnelle, elle a préparé elle-même sa défaite.

L'Espagne continue à lutter contre les difficultés d'une situation financière déplorable. Les élections, radicales sur quelques points, ministérielles sur d'autres, font présumer que les luttes seront vives aux cortès, et qu'Espartero réalisera difficilement le projet de prolonger la minorité de la reine; s'il est vrai, ce qu'il nie et ce qu'on affirme, que le régent ait acheté une rente de cinquante mille francs dans les fonds publics de France, il prend ses précautions pour l'avenir. Le discours de sir Robert Peel au parlement anglais a été calculé de manière à amener la France à réduire ses forces maritimes, tandis que l'Angleterre continue des constructions considérables; le langage est pacifique, la conduite est pleine de défiance. L'Angleterre suit admirablement le précepte: «Si tu veux la paix, prépare la guerre;» mais la paix qu'elle veut n'est pas celle qui enfante la liberté, c'est celle qui donne la domination des mers. Genève est calme; les élections qui viendront bientôt décideront à qui appartient en réalité le succès dans la dernière lutte, et il est probable que Saint-Gervais ne laisserait pas passer tranquillement des lois qui compromettraient les droits des citoyens et les libertés publiques. Lucerne continue sa réaction, et le nouveau projet de loi révisé, contre les abus de la presse, renferme les dispositions les plus anti-libérales qu'il soit donné à un gouvernement, — nous ne dirons pas républicain, mais représentatif, — de promulguer jamais. Sous l'apparence de certaines garanties, c'est le despotisme le plus pur enveloppé de jésuitisme. Toute raillerie ou critique malicieuse ou propos, — ce sont les termes du projet, — seront punis de l'amende et de la prison; les accusés acquittés seront passibles de tous les frais; les étrangers seront arrêtés, mis à la disposition du préfet qui condamnera, sans autre tribunal; enfin les juges pourront, sur la plainte d'un préfet, prononcer la suppression des feuilles périodiques. C'est, comme on voit, un luxe d'arbitraire.

Le canton de Lucerne est catholique; les jésuites y sont puissants, l'aristocratie y domine, le fanatisme religieux y est très-grand. Toutefois, il faut y prendre garde; les hommes vont s'éclairant peu à peu; le contact de l'Argovie et les luttes des deux cantons feront comprendre mieux les libertés que la constitution garantit; le dernier soulèvement de Genève lui-même ne sera pas inutile pour enseigner à Lucerne que, lorsque les institutions sont violées, l'insurrection est un devoir. K.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 3 mars, à neuf heures du soir.

L'amendement de M. Lacrosse a été rejeté à la majorité de 45 voix, 242 boules noires contre 197 blanches.

Lorsqu'un journal défend systématiquement tous les actes administratifs, lorsqu'il reçoit des communications officielles ou offi-

## FEUILLETON DU CENSEUR.

APRÈS VINGT ANS.

La cour des diligences, à Grenoble, était encombrée de ce monde que l'on rencontre dans toutes les villes, dans tous les pays: gens de savoir, curieux, voyageurs. Tous vont et viennent, s'agitent dans un étroit espace. Le son du cornet, le cri des conducteurs, les sonnettes et le piaffement des chevaux, les gros jurons des garçons d'écurie, tout cela est animé, vivant, original. Ici, c'est un père de famille qui part pour Paris; sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, ses amis l'accompagnent jusqu'au fatal marche-pied. On le presse, on le étouffe, on ne peut le laisser partir; on court tant de dangers à Paris! On pleure, et le conducteur est obligé d'arracher le malheureux père des bras de sa femme, le cœur gros, et tout baigné des larmes conjugales. Plus loin, c'est une mère qui expédie son grand fils, un blondin de vingt ans, qui sort du collège et va faire son droit à Paris. Là, on pleure encore. La mère couvre son enfant du regard. Que d'angoisses! que de recommandations! que de conseils!

— Prends garde, mon enfant, à ta bourse, à ta tête, à ton cœur... Ne rentre pas tard le soir, travaille et suis tes cours avec exactitude. Ne va pas au café, ne fais pas de mauvaises connaissances, n'oublie pas ta petite cousine, défie-toi des Parisiens et des Parisiennes... Fréquente le moins possible les bals, les spectacles, les concerts... Sois toujours bien modeste... Conducteur, je vous en prie, surveillez bien mon pauvre petit!

— Parbleu! murmure le conducteur, son petit est assez grand pour se surveiller lui-même.

Enfin on l'emballa dans l'intérieur; il a des provisions dans toutes ses poches, dans toutes ses malles: l'amour maternel a pourvu à tout.

De ce côté le tableau varie. C'est la voiture qui arrive de Paris. Ce sont des visages barbouillés de poussière, encadrés dans le classique bonnet de soie noire, qui descendent les uns après les autres et tombent, tout enfardés, qui dans les bras d'une mère, d'une femme, d'une sœur, qui dans les bras de l'un des facteurs de la diligence. Ces derniers n'ont pas de famille, pas d'amis... dans la ville du moins.

Je ne vous en dirai pas davantage; on pourrait écrire un volume sur tout ce qui se passe dans l'intérieur d'une cour d'hôtel de diligences. Qu'il vous suffise de savoir qu'un jour un jeune homme de vingt-quatre ans environ descendait de la voiture de Paris dans la cour des messageries, à Grenoble. Il n'était ni trop petit ni trop grand. Une figure rose, franche, ouverte: de beaux yeux noirs pleins d'expression et d'intelligence; un front haut, distingué; un charmant garçon enfin. Il descendait, comme nous l'avons dit; mais il ne secoua pas la poussière qui le couvrait;

il ne cria pas haut pour obtenir ses malles; il ne passa pas un peigne d'écaïlle dans ses cheveux en désordre; il se contenta de regarder avec une inquiète impatience tous les visages qui l'entouraient. Au même instant un homme d'une soixantaine d'années s'approcha de lui en l'examinant avec attention. Le jeune homme tressaillit et fit un pas vers lui.

— Monsieur, vous êtes sans doute Alexis...

— Alexis Dupont... oui, Monsieur, dit le jeune homme d'une voix tremblante.

Le vieux monsieur sourit et lui tendit la main:

— Soyez le bienvenu, Alexis de Tonay, car vous apportez bien du bonheur là où vous êtes attendu.

— Tout est donc bien vrai, Monsieur? demanda Alexis avec émotion; il n'y a pas d'erreur?...?

— Non, mon jeune ami. Mais hâtons-nous, car on meurt d'impatience au Tonay. Là aussi on doute du bonheur qui arrive. Une voiture nous attend chez moi; descendez vite vos effets, et partons.

— Oh! mon Dieu! ce sera bientôt fait; je ne me charge jamais en voyage... et pour cause, ajouta Alexis en souriant. — Conducteur, mon sac de nuit. — Vous voyez, dit-il en montrant son sac assez peu rempli, la diligence portait César et sa fortune.

La maison du vieux monsieur, qui s'appelait Debaut, était à deux pas. Une voiture se trouvait à la porte.

— Vous devez être fatigué, mon cher Alexis; voulez-vous vous reposer un moment et déjeuner avant de partir?

— Non, Monsieur; de grâce, ne perdons par un instant: au Tonay!

— Soit, reprit Debaut. J'aime cette impatience, elle prouve vos bons sentiments; partons. Nous avons deux grandes lieues à faire par les plus mauvais chemins; il nous faut au moins deux heures pour arriver: nous tâcherons de ne pas trouver le temps trop long.

— Nous parlerons d'eux, dit le jeune homme en montant le premier dans la voiture.

Les chevaux partirent, et ils traversèrent Grenoble. A la sortie de la ville, on entra de suite dans la traverse, où l'on rencontra à chaque pas des trous et des fondrières à y rester. Il fallait aller au pas, et la conversation devenait facile.

— Voyons, Monsieur, dit Alexis en se tournant vers son compagnon de voyage, votre notaire m'a expliqué assez mal mon étrange histoire. Dites-moi comment il se fait que moi, pauvre enfant, élevé grâce à la pitié d'une vivandière, je me trouve être le fils du baron de Tonay, comment, depuis vingt ans, ma famille, pour qui j'aurais eu tant d'amour, n'a pu me retrouver.

— Je puis satisfaire votre curiosité, mon enfant, car depuis trente ans je n'ai pas quitté votre père. J'ai partagé ses dangers et sa longue

captivité. Je suis revenu avec lui en France; mais, moins heureux que lui, je n'ai retrouvé personne de ceux que j'aimais, et votre famille est la mienne. Votre père, mon cher Alexis, est un brave et courageux enfant de la République. Là où il possédait autrefois une chaumière il possède aujourd'hui un château. Ce n'est donc pas un haut baron dont les aïeux remontent dans la nuit des temps; son titre lui fut donné avec le titre de colonel à Wagram.

— Peu importe, dit Alexis en souriant, la meilleure noblesse est celle que l'on gagne à la pointe de son épée. Et puis, nous autres artistes, nous ne tenons pas aux titres. Je me suis dit souvent que j'étais noble, mais j'entendais que ma noblesse était au bout de mes pinceaux et que mon blason serait une palette. Continuez, je vous prie.

— A cette époque, j'étais capitaine dans le régiment de votre père. Malgré la distance que nos grades semblaient mettre entre nous, une vive amitié nous unissait. Je l'avais vu conquérir ses titres et ses croix sans jalousie, parce que je savais qu'il les avait réellement gagnés; lui, de son côté, faisait tous ses efforts pour me faire monter en grade. Lors que vint la campagne de Russie, il était général, j'étais colonel.

Séparés quelque temps, nous nous retrouvâmes à Moscou. Au milieu de la ville enflammée, nous tombâmes dans les bras l'un de l'autre, et de ce moment nous ne nous quittâmes plus. Il est inutile de vous raconter nos désastres, notre funeste retraite. Vous savez que l'armée ne put garder ses rangs; il n'y eut plus de discipline, plus de distinction de grade. Chacun pour soi. Je m'attachai à la suite du général, et nous revînmes ensemble jusqu'à Smolensk. Là, votre père avait laissé tout ce qu'il aimait, votre mère et vous-même qui n'aviez pas quatre ans. La baronne avait pour son mari un amour passionné; elle l'avait suivi en Russie et n'avait consenti à s'arrêter à Smolensk que parce qu'il lui avait prouvé l'impossibilité de le suivre plus loin. «Nous prendrons nos quartiers d'hiver à Moscou, lui avait-il dit, et tu me rejoindras.» Cet espoir lui avait donné le courage de rester, seule avec son fils, sur cette terre funeste qui devait dévorer tant de victimes. Nous revînmes à elle, misérables, couverts de blessures, manquant de tout. Votre courageuse mère revêtit des habits d'homme, vous prit dans ses bras, et, forte de son amour, vint marcher à nos côtés.

Nous nous dirigeâmes vers la Bérésina; mais bientôt la nature trahit la volonté de la baronne: ses pieds se gonflèrent, ses bras affaiblis ne purent plus vous tenir. Nous essayâmes de la soulager; mais, étonnés nous-mêmes, cela n'était plus en notre pouvoir. Vous passiez de mes bras dans ceux de votre père, pour revenir encore à votre mère, dont le moral était moins abattu que le nôtre, et qui fut sublime de courage. Nous nous croyions près de la Bérésina; mais, par une fatalité inouïe, nous avions appuyé un peu trop sur la gauche, et nous nous en étions éloignés

cieux soit de la mairie, soit de la préfecture, il se pose bien vis-à-vis de tous comme feuille de l'administration. En lui donnant cette qualification on constate simplement un fait; aussi nous étonnons-nous de voir le Rhône s'irriter de ce que nous l'avons désigné comme journal de l'administration. S'il tient à l'honneur de la défendre, comme il le prétend, il ne doit pas se trouver offensé de ce qu'on sache qu'il s'est imposé cette tâche, qu'il partage les vues et les intentions de M. le préfet et de M. le maire, et qu'il en reçoit sans doute conseil et appui.

Dans un de ses derniers numéros, le *Courrier français* contenait la note suivante :

« La réunion Dufaure entrera dans la lutte contre le cabinet, mais avec peu de résolution. MM. Barada, de Vetry, Cayx, Talabot, etc., doivent être rangés parmi les douteux; mais MM. Rivet, de Mornay, Lacrosse et Feuillade-Chauvin se sont nettement prononcés: ils ne veulent du ministère Guizot à aucun prix, et voteront à outrance contre les fonds secrets. »

Le Rhône, qui ne comprend sans doute pas qu'on puisse être fonctionnaire public et voter avec indépendance, a fait, à l'occasion de la note du *Courrier*, les réflexions suivantes. Nous les trouvons dans son numéro du 4 mars.

« Quelles que soient les appréhensions qu'a inspirées au parti conservateur la conduite de M. le procureur-général Feuillade-Chauvin, nous refusons de croire qu'il soit engagé aussi formellement avec la gauche que le prétend le *Courrier français*. Nous pensons que M. Feuillade-Chauvin sentira la nécessité de se justifier. »

Ainsi voilà M. Feuillade-Chauvin mis en suspicion par le Rhône pour sa conduite parlementaire; le voilà, nous ne dirons pas invité, mais sommé de se justifier. En vérité, c'est par trop fort. Hier, le Rhône interpellait à peu près de la même manière M. Martin, notre ancien maire; aujourd'hui, c'est à M. le procureur-général qu'il s'adresse. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

## Paris, le 2 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La dernière liste des jurés de la Seine portait encore le cachet des manipulations administratives qui motivaient, il y a quelque temps, les remontrances du président de la cour d'assises.

Hier, à l'ouverture de la première audience des assises de mars, ont été excusés pour la présente session, à raison de leurs fonctions; M. le lieutenant-général Lelièvre de Lagrange, pair de France; M. le comte Louis-Napoléon de Beaumont, pair de France, et M. Cayx, membre de la chambre des députés. M. Ferri Pisani, comte de Saint-Anastase, conseiller-d'état, âgé de plus de soixante-dix ans, a été excusé à raison de son grand âge.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 2 mars 1843.

La Bourse a commencé à monter aussitôt après l'ouverture, et en peu de temps elle a atteint 80 50. Jusqu'à la fin de la bourse elle est restée fixée à ce cours, auquel il a été fait des affaires considérables.

Au parquet, la rente est restée demandée à 81 25.

Dans la coulisse, au contraire, elle était offerte à ce même prix.

Cinq pour cent . . . . .	121 95	Etats Romains . . . . .	105 3/4
Quatre et demi pour cent . . . . .	109 »	Dette active d'Espagne . . . . .	26 3/4
Quatre pour cent . . . . .	»	Cinq pour cent belge . . . . .	0/0
Trois pour cent . . . . .	81 »	Trois pour cent belge . . . . .	»
Actions de la Banque . . . . .	5500 »	Banque belge . . . . .	»
Obligations de Paris . . . . .	1290 »	Caisse Lafitte . . . . .	5040 »
Rentes de Naples . . . . .	107 40		

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 1<sup>er</sup> mars.

**M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ:** Messieurs, il s'agit d'un vote de confiance, et, à ce sujet, permettez-moi de vous parler d'un fait tout récent qui coïncide avec la circonstance dans laquelle nous nous trouvons. Ce fait m'a été assuré.

Dans une réunion des membres de cette chambre, des hommes considérables ont, m'a-t-on assuré, décidé à l'unanimité qu'ils voteraient dans cette question contre le ministère, c'est-à-dire qu'ils feraient tout ce qui leur serait possible pour changer le cabinet actuel.

Ainsi ces hommes éminents se sont associés sous cette réserve qu'ils ne seraient pas obligés de prendre la parole.

Les honorables auxquels je fais allusion nous ont donné une grande preuve de bienveillance quand, au lendemain de la coalition, nous qui n'étions plus la majorité et ne pouvions plus nous parer que du titre de débris des anciens deux cent vingt-un, nous les vîmes se détacher de leurs amis, venir à nous et nous donner la majorité.

Je leur en suis fort obligé; mais je crains pour eux, à ne le pas cacher, qu'ils ne deviennent ministres le lendemain qu'ils nous auront quittés. Eh bien! messieurs, si cela arrive, je dirai que le pays ne comprend rien à ces évolutions, surtout quand on prend soin de se dispenser d'explication.

Après de huit kilomètres. La baronne s'assit au bord du chemin. « Allez, nous dit-elle, cherchez votre salut dans la fuite... moi, je ne puis plus marcher. Que Dieu vous protège... et toi, mon Edouard, prie pour moi et pour ton fils. » Elle vous couvrait de larmes et de baisers; vous étiez bleu de froid, vous alliez mourir. Votre père vous regardait tous les deux, il était presque fou, il n'avait plus la conscience de ce qui lui arrivait; seulement il ne voulait abandonner ni sa femme ni son enfant. En ce moment, une vivandière venait à nous dans sa petite voiture; la courageuse femme avait passé au milieu des ennemis, emmenant deux soldats blessés au fond de sa carriole, et, pour les défendre, n'ayant d'autre arme que son fouet. Votre mère poussa un cri de joie; elle trouva assez de force pour s'approcher de la vivandière, et, vous élevant dans ses bras: « Sauvez mon fils! lui cria-t-elle; ayez pitié d'une pauvre mère! sauvez mon fils! » La digne femme n'hésita pas; elle vous prit, vous enveloppa dans son manteau et fouetta son cheval en nous criant: « Catherine, vivandière au 3<sup>e</sup> chasseurs. »

Son fils sauvé, la baronne retrouva un peu de force. Nous marchâmes encore, mais ce fut moi qui les arrêtais à mon tour. Je tombai, épuisé, anéanti, ne pouvant plus me relever. Les prières du général, ses encouragements ne faisaient plus rien sur moi; je n'étais plus qu'une machine inerte, sans volonté et sans puissance. Tout-à-coup votre père s'écria: « Des Russes! » A ce nom, mon énergie se réveilla, je me remis sur mes jambes et je tirai mon sabre. Le général en fit autant et se plaça devant la baronne.

Une quinzaine de Russes s'approchèrent, et, voyant notre contenance, ils s'arrêtèrent et parurent se consulter. Nos habits n'étaient pas tellement en lambeaux qu'on ne pût reconnaître nos grades; ils nous jugèrent de bonne prise. Par un mouvement rapide que nous n'avions pu prévenir, ils nous cernèrent, et nous pressèrent tellement que nous ne pûmes nous servir de nos sabres qui d'ailleurs s'échappaient de nos mains affaiblies et glacées. Nous fûmes faits prisonniers.

Heureusement que la baronne, cachée sous un habit d'ordonnance, passa pour le jeune frère du général; elle ne fut point séparée de nous et n'eut à craindre aucune insulte. Il nous fallut traverser une seconde fois cet abominable pays, tantôt à pied, tantôt en croupe, souffrant la faim, la soif et la fatigue, et ce fut votre mère qui montra le plus de courage; elle espérait que son fils serait sauvé, et elle supportait avec résignation la captivité d'un mari, captivité qu'elle supposait devoir être de courte durée.

M<sup>me</sup> CLÉMENTINE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

**M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ** affirme que le ministère du 15 avril n'est plus possible.

En effet, le jour où il reparaitrait aux affaires verrait reparaitre aussi la coalition qui l'a renversé.

Le 12 mai n'a pas plus de chances favorables. La chambre, en effet, s'est prononcée contre les traités de 1841, et M. Passy a voté pour la ratification de ces traités.

**M. PASSY**, interrompant: Je n'ai pas accepté le paragraphe de la chambre, et, à la place du gouvernement, je ne l'aurais pas accepté, parce qu'à mes yeux il n'y avait pas de manière plus fâcheuse, pour ne pas dire davantage, d'amener la résiliation d'un traité.

Quant au principe du droit de visite en lui-même, je ne m'y suis point montré contraire, parce qu'il m'a paru que, du jour où la réciprocité était établie, toute espèce de danger disparaissait. Je ne me suis donc pas prononcé contre le traité de 1831, et j'ai vu avec regret tout ce qui me paraissait de nature à éloigner le retour des bons rapports entre la France et l'Angleterre.

Mes opinions et ma façon de juger sur la grande question qui a soulevé la chambre me séparent donc de la majorité, et éloignent de moi toute pensée de candidature ministérielle. (Agitation prolongée.)

**M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ:** Je m'attendais à cette franchise de la part de l'honorable M. Passy. Je dois cependant lui faire remarquer que je n'avais fait allusion qu'à son vote de l'année dernière sur le traité de 1841.

Maintenant j'ai parlé du 15 avril, j'ai parlé du 8 mars. Je me crois dispensé de rien dire sur le 1<sup>er</sup> mars. (On rit.)

J'ai l'espoir que la pensée conservatrice qui a soutenu le cabinet pendant ces dernières années ne manquera point à son maintien dans ces nouvelles circonstances.

**M. DUFAURE:** Je ne m'attendais pas à la provocation qui m'a été adressée par l'honorable préopiniant; et, au moment où elle a été prononcée, j'ai dû demander la parole. D'ailleurs, les raisons du vote que nous nous sommes décidés à donner sont si légitimes, si naturelles, si prévues par les personnes mêmes qui nous les demandent, que je n'hésite pas à en entretenir la chambre.

Je remercie d'abord le préopiniant d'avoir rappelé tout ce qui s'est dit sur la composition d'un nouveau cabinet et sur nous-mêmes. Je le remercie surtout de me donner l'occasion d'expliquer que tout ce qui s'est dit est faux. Il n'y a aucune ressemblance entre ce qui se passe aujourd'hui et le vote de 1840 sur les fonds secrets. Aujourd'hui rien n'a été concerté.

Il est vrai que mes honorables amis et moi, réunis en une coalition légitime, ont décidé qu'ils refuseraient un vote de confiance au ministère, comme l'honorable préopiniant l'a fait pour la loi de dotation.

Aujourd'hui, nous ne croyons pas devoir voter pour le cabinet, et pourquoi? Lorsque le cabinet du 29 octobre s'est formé, nous savions que plusieurs ministres ne partageaient pas nos opinions sur la question intérieure. Cependant la position alors était difficile, et nous l'avons soutenu. Mais nous pensons que c'est une mauvaise politique de croire qu'un pays est enchaîné par des lois politiques rendues depuis une révolution.

Messieurs, nous croyons que lorsqu'un gouvernement a duré treize ans, plus que l'Empire, presque autant que la Restauration, il doit examiner sérieusement si le moment des réformes est arrivé... (Bruit au centre.) Laissez-moi donc dire mon opinion.

Avec ces idées, nous avons dû nous demander si le cabinet consentait à entrer un jour dans cette voie politique, c'est-à-dire à donner quelques gages de sécurité à l'opinion que nous défendons, ou s'il voulait se renfermer dans le cercle de cette vieille majorité qui, depuis douze ans, a toujours soutenu les mêmes idées.

Vient-il, je le répète, se renfermer, se cantonner dans le cercle tracé par M. Jouffroy dans le rapport des fonds secrets de 1840? Ne veut-il rien concéder à nos opinions? S'il ne le veut pas, c'est qu'il veut restreindre l'enceinte dans laquelle le gouvernement doit trouver des défenseurs.

Ici l'orateur rappelle quelle était extérieurement la situation politique de la France à l'époque de la négociation des traités que le cabinet actuel a voulu conclure.

La France, ajoute-t-il, se plaignait des traités existants sur le droit de visite, et vous voulez lui imposer de nouvelles concessions par le traité du 15 décembre 1841; mais en faisant cela, vous ne pouvez qu'augmenter, et non calmer, la colère et le chagrin de la France. (Approbation.)

Ce sentiment national, vous l'avez méconnu, et pourtant il est nécessaire de lui donner satisfaction. Ce n'est certes pas que la France doive dire à l'Angleterre qu'elle renonce à la grande œuvre de l'extinction de la traite des noirs, mais elle doit lui dire qu'il est nécessaire de substituer au droit de visite d'autres moyens moins dangereux, et il doit y en avoir de plus efficaces que le droit de visite.

Soyez certain que si le gouvernement anglais n'attache pas au droit de visite d'autre importance que celle de l'abolition de la traite, il s'empressera, si vous lui présentez un autre moyen, sinon plus, au moins aussi efficace, de l'adopter. (Très-bien! très-bien!)

Certes, je désire que le gouvernement emploie tous les moyens praticables pour arriver à ce résultat; mais je ne crois pas que le cabinet actuel puisse l'accomplir. La conduite du cabinet dans les deux chambres en est la preuve. Les opinions diverses que M. le ministre des affaires étrangères a soutenues... (Ah! ah! — Sensation.) Il a exprimé deux idées, l'une dans cette chambre, l'autre dans la chambre des pairs. A la chambre des pairs, il a rappelé qu'il avait reproché à lord Palmerston de préférer la petite politique à la grande, et qu'il lui avait dit que la Syrie ne valait pas l'alliance de la France. Eh bien! M. le ministre croit que l'abolition du droit de visite ne vaut pas l'alliance avec l'Angleterre, c'est-à-dire qu'il lui est impossible d'obtenir la rectification des traités de 1831 et de 1833.

Eh! jusqu'où irons-nous comme cela, si nous dédaignons chaque acte spécial? Comment maintiendrons-nous la dignité du pays? A quoi aurait donc servi la paix que nous avons obtenue au prix de grands sacrifices?

Une autre idée a été exprimée devant vous par le même ministre. Il vous a dit qu'il aurait égard au sentiment national qui était manifesté, bien qu'il considérât ce sentiment comme factice et temporaire. Ce sentiment, que vous croyez factice, a toujours été s'irriter de plus en plus, et il s'irritera de plus en plus encore si on ne lui accorde aucune satisfaction. Et je dis que ceci n'intéresse pas seulement un ministère, mais le gouvernement tout entier, mais notre révolution de juillet. Je voudrais, je le répète, sur ces bancs, un ministère qui consentit à faire ce que nous demandons.

Messieurs, c'est une chose grave qu'un vote de confiance, c'est un partage de responsabilité que de l'accorder. Je déclare que je ne puis accepter ce partage.

**M. GUIZOT**, ministre des affaires étrangères: Du discours de l'honorable préopiniant je ne retiendrai que les dernières paroles. Oui, il est vrai que, pendant deux ans, lui et ses honorables amis ont prêté leur appui au cabinet dans le seul intérêt du pays et sans aucun engagement de leur part et de la nôtre. Leurs motifs sont qu'ils ont cru ce cabinet propre à rétablir les bons rapports de la France avec l'étranger et à maintenir à l'intérieur l'ordre public et le bon état de nos finances. (Agitation.) Si le cabinet n'avait pas atteint ce double but, l'honorable préopiniant ne s'en séparait pas (très-bien! au centre), et son adhésion existerait encore.

Maintenant qu'il n'y a plus rien à faire, maintenant qu'avec l'aide de ses honorables amis nous avons rétabli et nos bons rapports extérieurs et notre prospérité intérieure et financière (murmures), le préopiniant reprend sa liberté et va combattre pour une autre cause que la nôtre. Ce que nous cherchions ensemble est trouvé, le but est atteint, et c'est maintenant qu'une dissidence s'établit entre nous. Pourquoi? Cherchons où est cette différence entre nos opinions.

Certes, si la politique que j'ai l'honneur de représenter est l'ennemie de tous les progrès, de toutes les améliorations, l'honorable préopiniant a raison de s'en séparer et de la combattre; mais il n'en est pas ainsi. L'extension des droits politiques nous paraît, il est vrai, incompatible à l'heure qu'il est, avec l'intérêt du pays et les libertés publiques. (Murmures à gauche; approbation au centre.) Oui, après treize ans d'un établissement nouveau, d'un établissement qui a vu s'établir en quelques jours des réformes qui, dans un autre temps et dans un autre pays, auraient occupé des siècles entiers (agitation), il n'est pas bon, il n'est pas sage de toucher aux bases de notre édifice social, et pour peu de chose, (Murmures aux

extrémités.) La question qui nous divise n'est donc qu'une question d'opportunité. (Bruit.) En effet, croire que la carrière des réformes est à jamais fermée serait une absurdité dont personne ici ne peut être coupable.

Par le progrès des lois et des mœurs, il viendra un temps où les droits politiques pourront être conférés à un plus grand nombre de citoyens. (Rires et bruit.) Ce que je dis ne peut ni ne doit choquer personne ici.

Une voix: Si, parce que vous renvoyez cette extension de droits à un avenir illimité. (Bruit.)

**M. GUIZOT:** La liberté, messieurs, et les droits politiques ne peuvent s'apprendre que par un bon et salutaire exercice. Leur pratique est nouvelle parmi nous; au temps de nous les faire comprendre et pratiquer complètement.

Il y a un autre but auquel nous tendons tous les jours: c'est l'amélioration morale et matérielle de toutes les conditions, de toutes les personnes. Il y a énormément à faire pour élever toutes les classes au niveau de nos institutions. Les développements que nous donnons à l'instruction publique sont des progrès plus importants que les lambeaux de droits que vous voulez jeter parmi nous. Il y a anachronisme à faire plus pour améliorer la position matérielle de la France. Le progrès dont je parle, c'est la vie de la société, c'est la condition des gouvernements. Voilà le sens dans lequel marche le cabinet, qui veut le progrès autant et plus qu'aucun autre.

Il est un dernier point de dissidence entre l'honorable préopiniant et le cabinet, et qu'il convient d'éclaircir.

Le ministre donne ici lecture de quelques passages qu'il a prononcés dans les deux chambres sur la question du droit de visite, et il conclut des paroles qu'il a prononcées qu'il a tenu compte du vœu de la chambre et du pays.

Il donne ensuite lecture du discours prononcé par M. l'amiral Roussin à la chambre des pairs, et justifie son appel dans le cabinet sur ces deux motifs, l'opinion de cet amiral était d'accord avec celle du cabinet, et qu'il était digne de remplacer l'amiral Duperré dont la retraite a terminé la glorieuse carrière.

**M. DUFAURE** réplique de sa place à M. Guizot, et justifie de nouveau son vote de non-confiance contre le ministère par le système politique que M. Guizot a suivi à l'extérieur; il soutient que les réformes politiques ne doivent pas être ajournées indéfiniment, mais qu'elles doivent être articulées dans le courant de la session.

L'orateur déclare qu'il n'a pas reconnu que la mission du cabinet fût accomplie, et que l'ordre et la paix fussent suffisamment garantis. Il revient en effet sur le développement des preuves sur lesquelles il a déjà appuyé le blâme qu'il jette à la conduite tant intérieure qu'extérieure du ministère.

Sur la question intérieure, dit l'orateur, qu'on ne se méprenne pas sur le point de dissidence qui existe entre M. le ministre et nous.

Le progrès dont il a entretenu la chambre, et dont il veut accaparer toute la gloire, ce progrès qui consiste dans l'amélioration du sort de toutes les classes de la société, l'honneur n'en appartient pas exclusivement à ce cabinet. Tous les ministères qui se sont succédés aux affaires depuis douze années peuvent également le revendiquer. Ce n'est point l'œuvre des ministères, mais bien de la révolution de juillet. (Très-bien! à gauche.)

Je ne conteste donc pas ce progrès à M. Guizot, pas plus que je ne lui accorde le droit de le contester à quelque autre administration que ce soit.

Mais le progrès sur lequel nous différons touche aux droits politiques. M. le ministre nous dit: Pour celui-là, il faut attendre; son jour viendra. Les réformes que vous demandez seront amenées par le temps.

La différence, c'est que mon sentiment est que le temps est venu, et que le besoin en est passé au nombre des exigences de l'époque. (Très-bien!) La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 2 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre est livrée à une agitation peu ordinaire. Un grand nombre de conservateurs vont successivement au banc des ministres, comme pour les encourager; parmi ces visiteurs, nous remarquons M. Hébert qui a demandé la parole hier pour répondre à M. Ledru-Rollin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les fonds secrets.

**M. PELTEREAU DE VILLENEUVE**, inscrit pour parler sur le projet, prend la parole.

Il ne veut pas, dit-il, jeter la perturbation dans le pays, et il votera les fonds secrets; il voudrait être sûr pourtant que les dépenses secrètes sont des dépenses de police secrète et ne sont pas consacrées à des services qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas avouer. S'il croyait qu'une partie des fonds ainsi fut détournée de sa destination, il s'empreserait de les refuser.

L'orateur reprend l'histoire des douze dernières années. Arrivant aux lois de septembre, il dit que presque tous les articles de ces lois ont été approuvés.

Ici, et pendant quelques minutes, les interruptions d'une part et les conversations de l'autre nous empêchent d'entendre l'orateur.

M. Peltereau de Villeneuve déplore qu'on ait attaqué hier avec amertume le tiers-parti. Le centre gauche, dans toutes les graves circonstances, est intervenu comme conseil et comme conciliateur.

Il y a eu, dit-il, un système de la paix et un système de la guerre. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un système, celui de la paix. Ce n'est pas seulement le cabinet actuel qu'il en faut glorifier. Quant à l'intérieur, je me félicite d'avoir entendu M. le ministre des affaires étrangères exprimer hier des idées de progrès. Pour moi, je crois que l'adjonction des capacités, par exemple, serait un pas utile dans la voie de la réforme électorale; on y trouverait des garanties d'instruction et de moralité.

Le bruit des entretiens particuliers domine tellement la voix de ce député que nous ne pouvons saisir un mot de son discours. En se résumant, il dit qu'il réserve son vote, et qu'il attend que les hommes qui prétendent au gouvernement expliquent leurs projets. (On rit.)

**M. DE TOCQUEVILLE** résume en peu de mots la pensée du discours de M. Guizot. Les réformes, le cabinet les fera quand il lui plaira. (Dénégations au centre.)

A gauche: Oui! oui!

**M. DE TOCQUEVILLE:** C'est ainsi que j'ai compris la pensée du ministre. Les traités, on en demandera l'abrogation quand il plaira au cabinet anglais. (Nouveau bruit.)

Messieurs, tous les actes du gouvernement ont dérivé d'une idée centrale, vers laquelle je vais marcher. Il y a des gens qui pensent qu'on ne peut à la fois consolider un gouvernement et servir la cause du progrès; ils pensent que la France doit se retirer du grand mouvement européen et se replier sur elle-même. Telle a été la pensée de plusieurs cabinets, et cette politique a été accusée, définie en termes énergiques par M. Thiers en 1837, 1839 et 1840, par M. Villemain en termes que je ne veux pas répéter, et par M. le ministre des affaires étrangères lui-même en 1839.

Ce que je reproche au cabinet, c'est sa défiance excessive de lui-même et de la France, c'est sa politique.

Ici l'orateur s'attache à démontrer longuement que le cabinet a poussé malgré lui à la rupture de l'alliance anglaise. Dans la question d'Espagne, le gouvernement a manqué encore à ses devoirs. Le parti modéré, pressé entre le parti de don Carlos et celui des révolutionnaires, de l'anarchie, implorait le gouvernement. Celui-ci a refusé d'intervenir. Un général s'est créé des partis, il est arrivé au pouvoir, il s'est créé une force indépendante de vous, et non seulement il a dominé les questions passées, mais il peut dominer celles de l'avenir, puisqu'il peut décider du mariage de la reine.

Tous les états, petits ou grands, sont aujourd'hui persuadés que jamais la France ne se mettra à la tête d'une question. Messieurs, en agissant ainsi, on peut assurer la tranquillité d'un règne, on ne fonde pas la permanence d'une dynastie. Ce n'est pas ainsi qu'elle s'enracine dans le sol, et tôt ou tard ce que je vous dis, l'expérience le prouvera. (Mouvement.)

Je passe à la question extérieure. On part de cette idée que les lois sont au-dessus de l'intelligence du pays; on se défie du pays; on trouve qu'il a trop de libertés.

Quelques voix au centre: C'est vrai!

**M. DE TOCQUEVILLE:** Pour détourner la France de ses théories, on

s'est porté vers les fers, les cânaux, les routes, les ponts, et on a voulu murer en quelque sorte le pays dans la contemplation des avantages matériels. On a encombré le budget de fonds qui, sous une apparence philanthropique, n'étaient que des primes offertes à la servilité. La corruption a été encouragée. Parlerai-je du jury? Ne pouvant le proscrire, vous lui avez enlevé une partie de ses attributions, et même, si l'opinion publique dit vrai, vous l'avez déshonoré dans son germe. (Adhésion à gauche; murmure au centre.)

Vous avez méconnu aussi la force du pouvoir parlementaire; ne pouvant l'attaquer de face, vous l'avez attaqué par derrière. (Rires au centre.) On agit sur les électeurs par l'immense clientèle dont le gouvernement s'est emparé; on les a circonvenus avec des faveurs, comme aussi les députés ont été circonvenus avec les faveurs qu'on leur laissait répandre. En un mot, on a livré l'administration aux députés pour qu'ils livraient le gouvernement. (Très-bien!)

M. de Tocqueville lit ensuite le passage d'un discours de M. Guizot aux électeurs de Lisieux réunis dans un banquet. « Je connais, disait le ministre, le bon esprit et l'importance de votre arrondissement. Il a des intérêts considérables à faire valoir. Je serai heureux de seconder vos efforts. Il est non seulement naturel, mais juste que les hommes qui prêtent un appui ferme et sincère à la politique qui convient aux intérêts généraux en recueillent le fruit pour leurs intérêts locaux. (M. Marmier: Mais c'est très-juste, ça!) Il est bon que des relations intimes, actives, s'établissent entre les habitants de chaque localité. C'est ainsi que les hommes se servent et se soutiennent mutuellement. » (Rires à gauche.)

Voix diverses du centre: Tout le monde peut en dire autant; c'est très-naturel.

M. LIADIÈRES: Oui, c'est légitime. (Non! non!)

M. DE TOCQUEVILLE: Le sens de ces paroles est évident; il s'agit de donner un appui au cabinet moyennant une part de faveurs particulières. Je dis que ce pays n'est pas au-dessous de ses libertés, qu'il est attaché aux institutions actuelles, qu'il est plus éloigné des révolutions que vous ne croyez, et que son sentiment de l'ordre est plus profond que celui qui se trouve dans l'antichambre des rois. (Murmures sur quelques bancs d'aides-de-camp.)

Qu'on essaie donc un peu de gouverner par la moralité. Je suis convaincu que le gouvernement qui s'appuierait sur la moralité, sur la dignité, serait porté en quelque sorte dans les bras de tous les citoyens. (Très-bien!) Je refuse ma confiance au gouvernement parce qu'il ne l'a pas. (Rires.) Je lui refuserai un vote de confiance parce que je n'ai pas de confiance en lui; et je combattrai également tout cabinet qui n'apportera pas au pouvoir une politique plus nationale au dehors, plus morale au dedans. (Approbation.)

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Harlé. (Vive hilarité.)

M. HARLÉ dépose un manuscrit et commence la lecture. Tout aussitôt les deux tiers de la chambre se lèvent: les députés profitent de l'occasion pour aller dans la salle des conférences, à la buvette et dans les couloirs. Nous remarquons que les députés du centre ne sont pas les moins pressés d'échapper à la lecture de l'opinion de M. Harlé. MM. Duchâtel, Guizot et Villemain sont de ceux qui ont crié le sauve-qui-peut. La séance est en quelque sorte suspendue.

M. Harlé, vaincu par le bruit, s'interrompt enfin, jette son manuscrit sur le pupitre du sténographe du *Moniteur* et quitte la salle avec précipitation.

M. DE LARCY: Chacun apporte à ce débat son opinion sur le cabinet. La mienne n'est peut-être pas celle d'une grande partie de cette assemblée. La question ministérielle est engagée; pour moi, je le regrette, car jusqu'ici nous avons eu des dissentiments personnels, et nullement des luttes de système.

Ce n'est pas pour la première fois que des combats de personnes s'engagent devant la chambre, et la coalition bruyante de 1839 n'a été que le prélude de la coalition plus silencieuse de 1843. Quant à nous, nous ne pouvons abdiquer notre droit de député. On nous demande si le ministère a notre confiance. Nous devons répondre. Ce que nous pouvons offrir au ministère actuel comme fiche de consolation, c'est la promesse de combattre ses successeurs comme nous l'avons fait pour lui s'il ne change pas de système.

Nous sommes de l'opposition, malheureusement peut-être pour longtemps. (On rit.) Nous acceptons cette destinée, et nous persévérons dans notre tâche.

On nous a dit: Le temps des grandes choses est passé. Le pays n'aime pas cette parole, et il cherche, au contraire, dans tous les faits qui se préparent l'occasion des grandes choses, tandis que le cabinet les fuit; il s'entoure aussi de subtilités. Je ne citerai que le droit de visite. (Marques d'impatience au centre.)

Le ministère a subi l'amendement de la chambre des députés, et au fond il compte en éluder les intentions. Pour moi, j'aime mieux la franchise d'un des membres de cette assemblée qui nous disait hier que le droit de visite lui paraissait exempt de tout danger.

Je souhaite que ce vœu contre le droit de visite n'aille pas tenir compagnie à un autre vœu prononcé à une autre époque. Au reste, je le répète, c'est une grande faute à vous d'avoir cédé sur cette question si vous n'avez pas l'intention de la résoudre dans le sens que nous avons indiqué. Il sera dur pour nos marins d'avoir à subir ces traités après les avoir vus condamnés et flétris par le parlement.

M. de Larcy attaque la politique du cabinet sous le rapport de l'alliance anglaise. On rencontre l'Angleterre partout, et surtout en Espagne; c'est ici l'occasion de demander ses vues sur notre politique extérieure avec l'Espagne.

L'orateur accuse le cabinet d'avoir engagé cette politique dans l'affaire du mariage de la reine Isabelle. Le grand travail d'influence de la France, si laborieusement élevé en Espagne par la France, par nos pères, a péri entre les mains du gouvernement français. Il y aurait là un suffisant motif de mise en accusation de tous les ministères qui se sont succédés depuis plusieurs années. On prétend que maintenant on crie à Barcelonne: *Vivent les Français!* tandis qu'on criait il y a deux ans: *Meurent les Français!* Oui, mais ceux qui, il y a six mois, criaient à Barcelonne: *Vivent les Français!* on les fusillait par ordre du gouvernement espagnol. Si c'est là une preuve de notre influence en Espagne, ceux qui s'en vantent ne sont pas difficiles.

N'est-il pas important aussi que l'affaire par suite de laquelle notre ambassadeur a quitté Madrid soit enfin éclaircie, et cette question résolue dans un sens ou dans un autre?

On a parlé de négociations pour les traités qui existent, au point de vue commercial, entre l'Espagne et nous. Je prie M. le ministre de me dire où en sont ces négociations; le commerce du Midi les attend avec impatience. Ces questions, au reste, sont secondaires. C'est la politique générale qui doit surtout nous intéresser. M. le ministre nous a dit que la politique du gouvernement devait être modeste et tranquille. Ce ne sont pas des qualités qui conviennent à un gouvernement; elles ne vont qu'aux individus.

M. DE VATRY prend la parole. Il déclare d'abord qu'avant de voter la chute d'un cabinet, il tient à savoir quels sont les plans de ses successeurs.

Je suis de l'avis de M. de Tocqueville en ce qui concerne les sollicitations particulières, et la chambre n'en sera pas étonnée quand elle saura que, dans ma circulaire aux électeurs (murmures), je me suis engagé à ne jamais rien solliciter pour eux.

La séance continue; il est quatre heures.

Nous lisons dans le *National de l'Ouest* du 27 février:

Le capitaine E. Bellet, de la goëlette *Luiz d'Albuquerque*, appartenant au port de Bordeaux, et entré en Loire le 22 février, est venu ce matin même à notre cabinet nous apporter le rapport suivant, contenant les détails d'un nouvel attentat commis à son bord par un bâtiment de guerre anglais, sous prétexte du droit de visite. Le capitaine Bellet, en nous lisant son rapport, était dans un état d'exaspération bien naturel, mais difficile à rendre. En nous quittant, le capitaine Bellet a déclaré que si le droit de visite était maintenu, lui et beaucoup d'autres capitaines de notre marine marchande se verraient forcés de quitter la mer; les marins français ne veulent plus être exposés aux outrages de la marine britannique, aux atteintes portées par elle à notre indépendance nationale, aux insultes révoltantes qu'elle fait subir à notre pavillon.

### Extrait du rapport de mer du capitaine E. Bellet, commandant la goëlette Luiz d'Albuquerque, de Bordeaux.

Nous avons mis à la voile à Bahia pour la côte d'Afrique le 9 juin 1842.

Le 3 juillet, nous avons pris connaissance de la côte d'Afrique, et le jour suivant, étant par 5° de latitude nord et 12° 25' de longitude ouest, nous nous sommes aperçus, vers huit heures du matin, qu'un navire était dans nos eaux, paraissant nous chasser, vu la grande quantité de voiles qu'il portait.

A deux heures de l'après-midi, nous avons aperçu la fumée de plusieurs coups de canon tirés par ce navire, nous restant alors sous le vent, à une grande distance. Le supposant en détresse, nous avons pris le parti de laisser porter dessus, et, en l'approchant, nous l'avons reconnu à son pavillon pour un navire de guerre anglais.

Ayant mis en travers sous le vent à lui, une grande embarcation contenant plus de vingt hommes, sans uniformes, s'est dirigée sur nous, et nous ayant abordés au moyen des amarres que nous avons lancées, ces hommes se sont précipités à notre bord sans dire un mot; les uns sont descendus dans la chambre, d'autres dans le logement de l'équipage, et plusieurs, avec des pinces et des barres de guindeau, ont procédé à l'ouverture des panneaux en les brisant ainsi que les prêtérats.

Dans un clin d'œil, toutes les caisses de vin, de liqueur, etc., que nous avions dans la chambre et dans la cambuse ont été défoncées. Ayant fait les plus vifs reproches à celui qui paraissait commander cette bande, il s'est décidé, tout en continuant ses recherches spoliatrices, à envoyer prévenir son commandant, qui s'est lui-même rendu à notre bord, et qui, après s'être consulté avec ses espèces d'officiers et matelots, m'a prévenu qu'il prenait mon navire. Lui ayant demandé s'il pouvait au moins me dire pourquoi, il m'a parlé d'un compartiment destiné à mettre des négresses, en mentionnant une petite cambuse contenant m-s voiles et mes vivres qu'il convient de séparer de la cargaison, du tabac surtout qui gêne tout ce qu'il touche, cambuse d'ailleurs qui existait quand j'ai acheté le navire, et qui a été visitée plus de vingt fois par des autorités anglaises, françaises et brésiliennes qui ne m'en ont jamais rien dit.

Un matelot anglais s'était déjà emparé de la barre, et je prévenais mon équipage à haute voix d'amener le pavillon français et de nous continuer de bonne grâce prisonniers de messieurs les Anglais, quand le commandant, changeant subitement d'idée, me dit qu'il ne me prenait pas. Je n'ai pu m'empêcher de lui reprocher son inconstance et de lui demander qu'il eût à constater sa visite sur mon journal de mer, afin de savoir son nom et celui de son navire, ce qu'il a fait, et j'ai appris que son brick-goëlette s'appelait la *Bonitta*; pour lui, je n'ai pu lire sa signature.

Après son départ de mon bord, qui n'a eu lieu qu'à six heures du soir, nous avons reconnu qu'on nous avait volé beaucoup de vin, de liqueur, de cigares, etc., sans compter toutes les heures perdues en dérivant sur la terre, ce qui a nécessité pour nous en éloigner, le temps ayant très-mauvaise apparence, que nous forcions de voile pendant la nuit, malgré la grosse mer; et le lendemain, à la pointe du jour, nous nous sommes aperçus que les sous-barbes, fausses sous-barbes, un hauban de Beaupré et jusqu'à la lieure étaient rompus par la force du tangage; de sorte que si la nuit eût duré quelques heures de plus, notre beaupré et par suite toute la mâture tombaient infailliblement.

Mes matelots, dont les Anglais ont visité les coffres, se plaignent aussi d'avoir perdu leurs cigares, cuillères, couteaux, et jusqu'à leurs rasoirs. Nous certifiions également que, malgré les avis qu'il existait de la poudre et des esprits dans la cale, ils ont eu l'imprudence, étant à moitié ivres, d'y descendre des lumières sans fanoux.

Comme je l'ai dit à un des officiers anglais, si le hasard m'avait procuré quelques armes et quelques hommes de plus, nous nous serions fait massacrer plutôt que de souffrir leur brigandage et leurs mauvais traitements, car un de mes passagers, nommé Antoine Moreira, a reçu un coup de feraille dans le devant des jambes, de la part de l'officier qui commandait la première corvée, pour le forcer à travailler à l'ouverture des panneaux.

Nous avons depuis été visités plusieurs fois par d'autres navires de guerre qui se sont conduits avec modération, le *Rapide*, le *Ygnye*, le *Dauphin*, etc.

Nantes, le 27 février 1843. E. BELLET, Capitaine de la goëlette Luiz d'Albuquerque.

### Chronique.

#### LYON.

On annonce l'apparition d'un journal légitimiste qui aura pour titre *l'Oriflamme*.

— Samedi dernier, au moment où une voiture assez lourdement chargée était entreprise sur la passerelle de la rue d'Orléans, un mari et sa femme qui passaient en même temps se trouvaient sur le point d'être grièvement blessés. Le mari, voulant à tout prix sauver sa femme, l'enlève, la précipite de la passerelle dans la rivière, saute de suite après elle et l'a bientôt retirée de l'eau. Malheureusement, en tombant, cette femme s'est assez grièvement blessée. (*Journal du Commerce.*)

— L'individu qui avait volé une malle qu'il était chargé de porter a été arrêté à la porte d'un cabaret de la rue du Bois où il l'avait déposée quelques heures. Les propriétaires de cet établissement, soupçonnant quelque vol, avaient fait leur déclaration au bureau de police, et c'est grâce à leurs renseignements que le voleur a pu être arrêté au moment où il enlevait la malle de chez eux.

### Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU LOIRET (ORLÉANS). Audience du 28 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE BÉD. Affaire Montély.

La foule n'est pas moins nombreuse qu'hier. A dix heures, l'accusé est introduit; il conserve la même attitude. M. le président à l'accusé: Vous êtes venu à Orléans le 20 novembre; avez-vous au moins avoir quitté Saint-Germain?

L'accusé: J'ai quitté Saint-Germain le dimanche au soir. D. Votre linge était marqué d'une M et d'une croix? — R. Oui.

D. Y avait-il long-temps que vous marquez ainsi votre linge? — R. A mon premier mariage, je marquais avec un M; lors de mon second mariage, j'ai ajouté une croix.

D. Ceci est important. Il doit alors exister une certaine différence entre le fil rouge de la lettre M et le fil rouge de la croix, l'un étant plus récent que l'autre. Eh bien! sur le petit morceau de calicot ensanglanté qui a été trouvé dans la chambre de l'hôtel et qui s'adapte parfaitement à votre chemise, on remarque que la lettre M est d'une couleur passée, et que la croix, au contraire, est d'une couleur plus foncée. Cette remarque est très-importante. Il y a plus: vous prétendez que votre blessure au bras a été occasionnée par la chute d'une enseigne; à ce moment, dites-vous, vous portiez votre gilet de tricot. Or, ce gilet ne présente aucune trace de déchirure ou de coupure. Au contraire, dans la chambre de l'assassin, on a trouvé une chemise présentant une coupure exactement dessinée comme celle de votre bras. Cette chemise, qui est celle de l'assassin, porte votre marque, un M et une croix. Il est évident, sur ces indices, que c'est vous qui êtes l'assassin.

L'accusé avec fermeté: Je ne suis pas l'assassin, voilà tout ce que j'ai à dire.

D. Mais c'est une réponse vague: donnez donc des explications. — R. C'est vague! c'est vague! On me fera ce qu'on voudra, mais ma conscience est nette. (Bruit.) Je ne suis pas l'assassin; si j'avais assassiné, j'aurais pris d'autres précautions.

D. Mais vous avez pris des précautions. Ainsi, vous avez coupé la marque de votre chemise, et vous l'avez cachée dans la chambre. C'est par une permission de la Providence que cette marque a été retrouvée. Or, cette marque est la vôtre; elle s'adapte parfaitement à votre chemise et vous signale comme l'assassin.

On ouvre le paquet où se trouvent contenus la chemise ensanglantée de l'assassin et le morceau qui s'adapte à cette chemise. On développe devant MM. les jurés ce linge tout imprégné de sang. La vue de cette pièce de conviction excite un murmure de dégoût et d'horreur dans l'assemblée. On étale ce linge devant le bureau de MM. les jurés pour qu'ils constatent la coïncidence existant entre le corps de la chemise et le morceau de la marque qui s'y adapte. Pendant cette opération, l'accusé garde une attitude impassible.

D. Reconnaissez-vous que ces linges vous appartiennent? — R. Non, Monsieur.

D. Comment expliquez-vous la similitude des marques? — R. Je n'en sais rien.

On procède à l'audition des témoins. M. Chavannes, négociant à Orléans, fait connaître les démarches qu'il a faites au nom de la banque pour amener la découverte du crime.

M. Lainé, commissaire de police, a procédé à l'arrestation de Montély. Il rend compte de la mission qu'il a eu à remplir.

M. le président au témoin: Quand vous avez surpris l'accusé dans son lit, comment était-il?

Le témoin: Il paraissait d'abord tout affaissé, mais bientôt il reprit ses sens.

Montély: Ce n'est pas ça! Je me suis levé tranquillement, et j'ai mis mon pantalon.

Le témoin: Du tout! Nous avons d'abord mis Montély tout nu, et nous lui passons un à un tous ses vêtements, mais après les avoir fouillés et palpés, afin qu'il n'y restât rien de suspect ou de dangereux.

M. le président: Vous avez reconnu le pantalon et le gilet que portait Montély à Artenay et à Thoury, et qui vous avaient été signalés?

Le témoin: Oui, Monsieur. C'étaient bien les effets qu'on m'avait désignés: un pantalon écossais et un gilet à palmes rouges. Quant au pantalon, Montély l'avait déjà porté chez le dégraisseur.

M. le président à l'accusé: Comment expliquez-vous cette coïncidence de costume et de blessures?

L'accusé: Je n'en sais rien.

M. Stanislas Benard, propriétaire de l'hôtel de l'Europe: A huit heures du matin, j'avais quitté mon hôtel, et j'étais allé chercher des provisions pour des voyageurs arrivés de Blois. Quand je revins, ma femme me dit que, pendant mon absence, il était venu un voyageur, un petit homme, court, trapu et à moustaches. Effectivement, ce voyageur vint à moi et me dit: « Patron, je voudrais prendre un verre de vin blanc. — Bon! je n'en ai que du rouge, que je lui dis; si vous voulez, je vais vous en donner. — Non, dit-il, j'en prendrai à déjeuner. »

Je sortis de nouveau; j'allai à la foire de Saint-Aignan, et je revins vers dix heures moins un quart. J'entendis le voyageur qui disait à ma femme: « Voilà 35 f. pour un monsieur qui viendra chercher de l'argent. — Voyons votre passeport, que je lui dis. — Ah bah! je n'en ai pas. Le monsieur qui va venir vous donnera un reçu; je m'appelle Morel. »

A onze heures, le voyageur revint et me dit de recevoir pour lui de la toile d'emballage qu'on allait lui apporter. Effectivement, on apporta un paquet de toile que je mis dans la cour. Le voyageur était monté à sa chambre en disant qu'il dînerait à deux heures, mais à midi il redescend et demande un garçon avec une brouette pour porter une malle; cette malle était si lourde qu'il avait de la peine à la traîner. Ma femme m'avait dit qu'il était arrivé seulement avec une valise. Il me dit: « C'est une malle que j'ai achetée 18 f.; elle est pleine de calicots que j'envoie à Toulouse. » Puis il fait porter sa malle à la diligence par un garçon auquel il donne une pièce de quinze sous. A son retour, il était midi. Il me demanda tout de suite son dîner qu'il avait d'abord demandé pour deux heures. Je lui sers un morceau de raie et une côtelette. Après le dîner, il remonte à sa chambre, et je ne l'ai pas revu.

Le soir, à dix heures, je dis à ma femme: « Et le voyageur? — Va voir, me dit-elle, il n'est pas redescendu. » Je monte, je tourne le loquet; mais la porte était fermée. Je regarde par le trou de la serrure, et je ne vois rien. « Ah bah! me dit ma femme, laisse-le; il dort. »

Le lendemain quelq'un m'apprit que le concierge de la banque avait été assassiné. Je demandai à ma femme si elle avait vu le voyageur. « Non, » me répondit-elle. Ça me paraissait assez singulier. J'envoie un garçon aux diligences, il me dit que la malle n'était pas partie. « Eh bien! me dit ma femme, c'est que le voyageur n'est pas parti. »

Enfin on causait de l'assassinat dans la ville. Je commençais à avoir des soupçons. Je vais aux diligences; la malle était debout à la même place. Je rentrai et montai avec ma femme à la chambre n° 2. Nous fourrons une allumette par le bas de la porte, et l'allumette revient teinte de sang. Ma femme me dit de suite: « Il s'est suicidé. » Je vais chercher la police; on donne des ordres pour empêcher le départ de la malle, puis la police fait ouvrir la chambre par un serrurier. Nous reconnaissons alors les traces d'un assassinat. Les rideaux et les carreaux étaient ensanglantés; il y avait du sang dans un placard où l'on avait essayé d'enfermer le cadavre. Je renuai le lit et je trouvais un ballot tout rond et tout mouillé de sang; c'étaient les chemises de l'assassin. Je pensai que le cadavre était dans la malle. En effet, on fait venir la malle et nous voyons le cadavre. Les jambes avaient été coupées et déposées dessus. (Mouvement.)

M. le président au témoin: Tournez-vous vers l'accusé et dites-nous si vous le reconnaissez.

Le témoin: Certainement, c'est lui.

On procède à l'ouverture de la malle où se trouvent encore les vêtements de la victime. Le témoin reconnaît ces vêtements pour avoir appartenu à Boisselier.

L'audience est levée et continuée à demain.

### Nouvelles Étrangères.

#### ESPAGNE.

Le régent a été sensible au reproche d'avoir déjà gagné un capital assez considérable pour acheter 50,000 fr. de rente sur les fonds publics de Paris. Il a fait écrire par son secrétaire particulier, le colonel Gurrea, une lettre au *Sol*, dans laquelle il fait la déclaration suivante:

« Baldomero Espartero en 1828 avait sur les fonds de Paris une rente de 22,500 fr., et le même Espartero, devenu duc de la Victoire et régent du royaume, n'a plus conservé de cette rente que 10,000 fr. D'où il résulte qu'étant brigadier, il était plus riche que depuis qu'il a les titres de duc et de régent, et qu'élevé à ces hautes dignités, au lieu d'accroître son capital à l'étranger, il l'a diminué de plus de moitié, parce qu'il a eu besoin d'en disposer dans la nouvelle position qu'il occupe. Je dois en même temps déclarer que le duc de la Victoire ne possède pas d'autres capitaux au dedans ni au dehors du royaume, à l'exception de deux mille duros d'actions sur le chemin de Las Gabrillas, deux mille sur celui de Pampe-lune et quatre mille sur celui de Logrono. »

Après l'insertion de cette lettre, les journaux ont dû recevoir la *Gazette d'Augsbourg* du 19 février qui articule précisément le même fait contre Espartero et qui déclare être en mesure de le prouver. Le démenti s'adresse donc au correspondant parisien de la feuille allemande, et derrière celui-ci l'on trouverait probablement une des notabilités espagnoles qui ont émigré avec la reine Christine. Nous aurons donc à voir si ce démenti est accepté par les auteurs de l'accusation.

#### DEUX-SICILES.

MESSINE, le 16 février. — Il est question d'un nouveau projet de finances, à savoir, d'une banque d'escompte siégeant à Palerme. On assure que le capital sera de 20 millions de francs, divisé en actions de 150 ducats. L'intérêt sera de 6 0/0. On émettra des billets jusqu'au quadruple du capital.

Jusqu'à présent, l'intérêt en Sicile a été de 1 0/0 par mois. L'institution se rattacheront des maisons de prêts sur gages, des caisses d'épargne, la ferme du jeu de la loterie. Au lieu d'un seul tirage qui a eu lieu à Palerme, on en fera un second à Messine.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

### SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF. Microscope à gaz oxy-hydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les soirs à sept heures.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,  
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelle Publication.

# PETIT ATLAS COMPLET D'ANATOMIE

DESRIPTIVE

DU CORPS HUMAIN.

PAR M. MASSE,

Docteur-Médecin et Professeur d'Anatomie.

Un volume grand in-18 anglais, composé de cent à cent vingt planches, toutes dessinées d'après nature et gravées sur acier.—Paris, 1845.—Prix, figures noires. . . . . 18 fr.  
Le même ouvrage, figures coloriées. . . . . 32 fr.  
(7007)

Étude de M<sup>e</sup> Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Collège, 3.

ADJUDICATION

au vingt-cinq mars 1845,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,  
PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

# D'UNE MAISON

avec un jardin,

Situés à Fontaine-sur-Saône,

Saisis au préjudice du sieur Abraham Colomb.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de mille francs, ci. . . . . 1,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Givord, avoué, à Lyon, place du Petit-Collège, n. 3, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil. (2714)

Étude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon,

place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi sept du courant, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Pères, à la Guillotière, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, une paire de balances, étal, glace, table, garde-manger, ustensiles de ménage, etc. (1885)

Étude de M<sup>e</sup> Pichot jeune, huissier à la Guillotière.

VENTE FORCÉE.

Le lundi six mars 1845, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que tables et chaises en acajou, glace, poêle, batterie de cuisine, etc. (1378)

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS,

# D'UN BEAU MOBILIER

Dépendant de la succession de M. François Accoyer-David.

(TROISIÈME PUBLICATION.)

Le mercredi huit mars prochain, à onze heures du matin, dans la salle des ventes publiques de MM. les commissaires-priseurs, sera à Lyon, place du Port-du-Temple, 42, au 1<sup>er</sup> étage, il sera procédé à la vente de six couverts, douze cuillères à café, une cuillère à ragoût, un coulant de serviette, une chaîne de montre et deux boutons de chemise, le tout en argent; un montre à Lépine en or avec chaîne et cachet aussi or, une bague en or, une épinglette or et pierre, deux boutons de chemise et une épingle en or.  
Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance duement en forme. (2460)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

A VENDRE

# UNE MAISON

Du produit de 2,300 fr., située près de la Martinière.

UNE AUTRE MAISON

Du produit de 2,700 fr., dans le quartier de Saint-Bonaventure.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laval. (4902)

MÊME ÉTUDE.

A vendre ou à louer

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

# VASTES BATIMENTS

DISPOSÉS

POUR UNE BRASSERIE DE BIÈRE,

Situés à Cuivre, en face du pont de l'Île-Barbe, aux portes de Lyon,

avec un matériel superbe,

et presque tout renouvelé.

L'acquéreur ou le locataire pourra aisément se rattacher une excellente clientèle, récemment dispersée, et qu'il ne paiera pas. On entrera en jouissance de suite.  
Pour visiter la brasserie, s'adresser, sur les lieux, à M. Marcon, inspecteur des omnibus, et pour traiter sur le prix et les conditions, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire. (4904)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DEPLAÇE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A vendre ou à louer.

# UNE MAISON

Propre à un pensionnat ou à une communauté religieuse, située dans le quartier de Fourvières, avec un clos d'environ vingt ares et de l'eau en abondance.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Deplacé, notaire. (5991)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE.

A UN PRIX AVANTAGEUX.

UN FONDS DE RESTAURANT agencé à neuf et situé dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Régipas, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 1. (586)

MÊME ÉTUDE.

Le Tiers indivis

# D'UNE MAISON

Située à Lyon, près de l'Hôtel-de-Ville,

D'un revenu total de plus de 27,000 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Régipas, notaire. (4287)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, N. 4.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN FONDS DE CHARCUTIER,

Établi à Lyon, à l'angle des rues Royale et Dauphine.

Le mercredi quinze mars mil huit cent quarante-trois, à onze heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Rostain, notaire à Lyon, à la vente aux enchères dudit fonds de charcutier, dépendant de la succession de M. Jean-Pierre Soutrenon, et composé, outre l'achalandage, de divers meubles, agencements et ustensiles décrits en l'inventaire après décès, dont extrait sera communiqué.  
L'acquéreur sera subrogé au bail des lieux occupés ci-devant par M. Soutrenon et actuellement par sa veuve.  
Cette vente aura lieu en bloc, à la requête de dame Françoise-Marie-Thérèse Picard, veuve dudit sieur Jean-Pierre Soutrenon, agissant comme tutrice légale de ses deux enfants mineurs, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon duement en forme.  
S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour tous autres renseignements nécessaires, à M<sup>e</sup> Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, n. 1. (5045)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

DE

# DIVERSES CRÉANCES

FAISANT PARTIE

De l'actif de la faillite du sieur Antoine Balloffet, épiciers-droguiste, à Lyon.

Le lundi six mars 1845, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Rostain, notaire à Lyon, à la vente aux enchères, en huit lots distincts, des créances ci-après indiquées dépendant de ladite faillite.  
**CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES GREVÉES D'USUFRUIT.**  
Capitaux. Mises à prix.

1<sup>er</sup> LOT.—Capital d'une rente viagère créée sur la tête de la dame Bichat, demeurant à Béziers. 5,250 f.

Autre sur la tête du sieur du sieur Maroger, demeurant à Lyon 9,600 f. 14,850 f. 1,000 f.

2<sup>e</sup> LOT.—Capital d'une rente viagère due à la dame veuve Bertholon, demeurant à Charly. 2,000 f. 800 f.

3<sup>e</sup> LOT.—Capital dû par le sieur Fayet fils. 6,056 f. 1,000 f.

CRÉANCES CHIROGRAPHAIRES.

4<sup>e</sup> LOT.—Créance sur le sieur Robin, confiseur à Saint-Etienne. 9,000 f. 750 f.

5<sup>e</sup> LOT.—Créance sur le sieur Pitoizet, ancien confiseur à Châlon-sur-Saône. 3,015 f. 45 c. 225 f.

6<sup>e</sup> LOT.—Créance sur le sieur Laborrier-Poivre, marchand à Mâcon. 800 f. 50 f.

7<sup>e</sup> LOT.—Créance sur les sieurs veuve Gazelle et fils, négociants à Marseille. 16,767 f. 500 f.

8<sup>e</sup> LOT.—Créances sur les sieurs Decailly, Girard, de Lyon; Chambon, de St-Etienne; Reponty, de Marseille; Boudin, Bastoggi, Buffet, de Paris, et divers autres. 50,935 f. 35 c. 500 f.

Cette vente aura lieu à la requête des syndics définitifs de l'union des créanciers de ladite faillite, en vertu d'autorisation de M. le juge-commissaire.  
S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Rostain, notaire, et à M. Dulac, arbitre de commerce, à Lyon, rue de la Cage, n. 13. (5044)

A vendre.

# Une Jolie Propriété

Dans laquelle il existe maison bourgeoise, pavillon, salles d'ombrage, cour et jardin d'agrément, le tout clos de murs, à un quart-d'heure de la ville; elle joint à l'agrément le produit annuel de 4 p. 0 net d'impôt. Les omnibus passent à la porte. On donnera de grandes facilités pour les paiements.  
S'adresser chez M<sup>e</sup> veuve Morra, rue Buisson, n. 21, ou chez M. Durand, confiseur, à l'entrée du faubourg de la Guillotière. (549)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, ayant onze chambre garnies. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser en face du pont de la Gare, au chef de l'établissement, maison Ardin, n. 24. (5999)

A vendre de suite, pour cause de maladie,

# ÉTABLISSEMENT DE BAINS.

S'y adresser, quai Saint-Antoine, 31. (5992)

A louer de suite.

# EMPLACEMENT

Dans l'îlot de la mairie de Vaise,

et attenant à ses bâtiments.

Cet emplacement est propre à une infinité d'établissements industriels, au centre de la population agglomérée; il est à la portée des routes royales, de la rivière, du marché, de l'église paroissiale et des autres établissements communaux.  
S'adresser à la mairie de Vaise, tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, les dimanches exceptés. (6008)

A vendre.

FONDS ET ATELIER DE MÉCANISME, composé de tours en fonte et en fer avec leurs grandes roues, supports à chariot, bascules, perçages, forges, étaux, machines à canneler, autres à filer, plusieurs plates-formes ou machines à diviser, et notamment une des plus belles qui existent; grande quantité de modèles, etc. Il y a une bonne clientèle. On donnera des facilités pour le paiement.  
S'adresser à M. Nodot, quai Saint-Clair, 6. (592)

A vendre de suite.

FONDS D'ÉPICERIE au coin des grande et petite rue Saint-Catherine, en face de la place Neuve-des-Carmes. S'y adresser. (591)

A louer.

QUATRE GRANDS MAGASINS contigus, une pompe dans l'intérieur, deux grandes caves, premier et deuxième étages, pouvant servir à un grand établissement, ayant une entrée rue Mulet, n. 16, et une autre rue Neuve, n. 21. On céderait la maison en totalité.  
S'y adresser. (517)

# MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

Place des Terreaux, à l'angle des rues Clermont et Lafont.

Prix fixe à partir du 1<sup>er</sup> mars.

MM. CHAINE frères et C<sup>e</sup> ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1<sup>er</sup> mars toutes les marchandises seront vendues à PRIX FIXE et marquées en chiffres connus. (6002)

# PHARMACIE

A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

# GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermesson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épiciers, rue des Serruriers. (7470)

AVIS.

UN HOMME dans la force de l'âge désire un emploi de garçon de recette; il peut donner les meilleurs renseignements et un fort cautionnement.

S'adresser cours de Broches, n. 9, à la Guillotière, au portier. (576)

# Dourdel et Montsalson.

MINES DE HOUILLE.

On prévient MM. les actionnaires qu'une assemblée générale aura lieu le 9 mars, à cinq heures du soir, chez M. DELORME aîné, rue des Remparts-d'Ainay, n. 10, au 1<sup>er</sup>. (581)

# Baisse du Prix du Coke

A l'usine à gaz de Perrache.

A dater du 1<sup>er</sup> courant, le prix du Coke est fixé:  
A 2 f. 25 c. les cent kilogr. pris à l'usine;  
A 2 f. 50 c. les cent kilogr. rendus devant la porte;  
A 2 f. 65 c. les cent kilogr. rendus dans les domiciles.  
Il sera fait une réduction de 25 centimes par cent kilogrammes sur toutes les parties de mille kilogrammes et au-dessus. (6001)

# VISION DE SANTÉ.

# Traitement Lactéopathique.

Site riant et salubre, appartements agréables, promenades et jardins.

GUÉRISON DES MALADIES CHRONIQUES

et de celles réputées incurables,

PAR UNE MÉTHODE NOUVELLE

DITE LACTÉOPATHIQUE.

Par cette méthode et à l'aide de ses nombreux spécifiques, ou guérit les scrofules, les tumeurs blanches, les engorgements des glandes, les ulcères, les dartres, les pâtes couleuses, les pertes blanches, les fièvres intermittentes, les écoulements muqueux, les rhumatismes, les catarrhes de poitrine, la syphilis récente ou constitutionnelle, les engorgements de la matrice et de tous les organes de la génération, les maladies du foie, de la rate, de la vessie, des intestins, de l'estomac (les gastrites et entérites), les affections nerveuses, les maladies des femmes, celles des yeux dépendant d'une prédominance humorale.

Le traitement lactéopathique convient contre la goutte, la paralysie, l'épilepsie, la catalepsie, enfin contre les névroses et névralgies, et toutes les maladies considérées comme incurables. Son effet est toujours constant dans les maladies qui tiennent à un état particulier du sang et des humeurs.

Pour être traité par la méthode lactéopathique, ou pour être admis dans la maison de santé, s'adresser à M. LOLMEDE, docteur-médecin et fondateur de cet établissement, place de la Feuillée, n. 1, à Lyon, de midi à deux heures. (584)

# FABRIQUE DE PLÂTRE,

Rue Madame, 88, aux Brotteaux,

EN FACE LE PONT DE L'HOTEL-DIEU.

Le sieur CALMAIN fils aîné, breveté, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de créer dans son établissement une fabrique de plâtre d'après son système, et qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 1845, ou trouvera chez lui un assortiment de plâtre à bâtir et à fumer les champs, noir d'imprimeur, briques, toiles, liteaux, ciment romain, en un mot tout ce qui a rapport à la construction. (588)

A vendre.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ agencé à neuf, sur une des meilleures places de Lyon.  
S'adresser au magasin de fleurs, rue Lanterne, n. 6. (577)

A vendre.

FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, grande rue Sainte-Catherine, n. 2. S'y adresser. (590)

A louer de suite ou à la Saint-Jean 1845.

# VASTE LOCAL

De quarante mètres de longueur, carrelé, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou fabrique, à la Guillotière, rue de la Croix, n. 21. Ledit local est à l'abri des inondations les plus grandes. S'y adresser. (548)

A louer de suite.

GRAND MAGASIN situé sur une des plus belles places de Lyon, ayant huit mètres de largeur sur treize de profondeur; il convient à un grand commerce en gros ou pour un café bourgeois.  
S'adresser à M. Desfranchis, rue de la Sphère, n. 5. (5780)

# Rhumes, Toux nerveuses, Enrouements.

Dix années de vogue toujours croissante ont placé la PATHE DE GEORGE au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de MALADIES DE POITRINE.—Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6353)

A vendre.

UN MAGASIN DE MODES ET LINGERIE.  
S'adresser Grande-Côte, n. 16. (582)

AVIS.

On a perdu mercredi 25, à onze heures du matin, dans le quartier de Bellecour, UN PETIT FAUQUET contenant deux baux à loyer et une lettre.  
Le rendre place Bellecour, n. 11, au 1<sup>er</sup>. Il y aura bonne récompense. (598)

AVIS

M. JEAN BIGLIANI enseigne la LANGUE ITALIENNE en trente leçons, par une méthode très-facile aux Français qui connaissent leur langue. L'élève ne paiera aucune rétribution qu'après le succès.  
S'adresser rue Petit-David, n. 5, chez M. Gallot-Catron, au 4<sup>e</sup>. (587)

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie générale des Mines de Rive-de-Gier sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 14 mars courant, dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, port Saint-Clair, n. 26 à l'heure de midi.  
Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées.  
Toutefois les porteurs d'un moins grand nombre d'actions peuvent se réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. (6005)

AVIS.

UNE JEUNE FEMME qui vient d'accoucher de son premier enfant désire se placer comme nourrice.  
S'adresser au cabinet de lecture, passage de l'Hôpital. (583)

# APPAREILS INODORES

EN TOUS GENRES.

M. RASPARD, ferblantier-plombier, breveté d'invention et de perfectionnement pour la construction des sièges inodores, donne avis qu'il continue à fabriquer ses appareils inodores à siphon renversé, nouveau modèle en plomb, moulé d'une seule pièce, à niveau carré, à coude et à barette, sièges hydrauliques, hermétiques, à effets d'eau, tournant à deux côtés; id. à tirages et portatifs. Il tient, en outre, des baignoires à fourneau de nouvelle invention et autres, ainsi que de petites pompes de jardin, en cuivre poli et à jet continu. Le tout à des prix modérés.  
S'adresser dans son domicile, rue Saint-Jean, 55, à Lyon. (595)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Poudrière, 19.